

15 mars 2018

Un nouvel âge pour l'école maternelle ?

Si la France a été pionnière de la préscolarisation universelle, aujourd'hui elle semble en retrait par rapport à ses voisins européens. À l'approche des « Assises de la maternelle », France Stratégie propose de mieux prendre en compte le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions, d'expérimenter un encadrement renforcé et, à long terme, d'évoluer vers un système d'accueil intégré de 1 an à 6 ans.

L'école maternelle française a longtemps bénéficié d'une excellente réputation. Pourtant, une comparaison avec d'autres pays européens conduit aujourd'hui à remettre en question son fonctionnement.

Le niveau de la dépense pour les 3 ans et plus en France est significativement plus faible que la moyenne européenne (7 760 dollars par élève en France contre 8 850 pour l'UE-22). La forte orientation de l'école maternelle vers la préparation du devenir scolaire de l'enfant laisse de côté l'acquisition d'autres compétences, non académiques, mais pourtant déterminantes. Le nombre d'élèves par enseignant y est aussi plus élevé que dans la moyenne des pays de l'UE-22 (1 pour 22 contre 1 pour 13).

Les formations des personnels semblent perfectibles. Les enseignants français sont certes parmi les plus qualifiés d'Europe mais leur spécialisation aux spécificités de l'école maternelle est insuffisante. Concernant les Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem), en France, seul le niveau CAP est exigé quand d'autres pays européens requièrent un diplôme de niveau secondaire supérieur.

Enfin, le système français, dans lequel la responsabilité de l'accueil des enfants est éclatée entre deux ministères distincts, semble désormais isolé en Europe. À l'inverse, le modèle intégré d'accueil de la petite enfance, jusqu'à la scolarité obligatoire, se développe sous l'impulsion des organisations internationales.

Quelles voies de progrès peuvent être envisagées ?

- **À court terme, expérimenter le renforcement de l'encadrement et accompagner l'innovation pédagogique.** Une réduction des effectifs par classe pourrait être testée sur la moitié des écoles de l'éducation prioritaire renforcée (REP+). De la même manière, le renforcement de la présence des personnels non enseignants pourrait être envisagé. Un effort devrait également être porté sur la formation des personnels.
- **À long terme, évoluer vers un système intégré** qui combinerait les qualités des deux univers : la prise en compte globale de l'enfant et les bons ratios d'encadrement des crèches, l'universalité et la dimension pédagogique de l'école maternelle. Un droit sans condition à l'accueil des enfants de 1 an à 6 ans serait alors ouvert, dont la responsabilité serait confiée à un ministère unique, chargé à la fois de l'éducation et de la petite enfance ; des objectifs éducatifs seraient définis pour l'ensemble du parcours des jeunes enfants. La gouvernance serait revue pour qu'un acteur clairement identifié concentre les moyens juridiques et financiers de l'accueil des enfants. Enfin, des structures d'accueil communes pourraient être envisagées pour les enfants de 1 à 6 ans.

[Consulter la note
d'analyse](#)